

DOSSIER DE PRESSE

20 AOÛT 2017

ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE 2017

CONTACT PRESSE

Selim Ben Amor
sbenamor@unef.fr
presse@unef.fr
06 41 86 04 56

unef
le syndicat étudiant

SOMMAIRE

EDITO	4
I LES PRINCIPAUX CHIFFRES	6
II UNE AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE DE 2,09%	7
III LES PRINCIPALES DÉPENSES	8
1 - 11 villes qui cumulent augmentation des loyers et des transports	8
2- les loyers : l'augmentation qui pèse le plus lourd dans le budget étudiant	9
3 - les transports : une charge pour le portefeuille des étudiant-e-s qui augmente d'année en année !	13
4 - la taxe d'habitation : une charge supplémentaire pour les étudiant-e-s décohabitant-e-s	15
IV LE GEL D'UNE PARTIE DES DÉPENSES OBLIGATOIRES : une bonne nouvelle, mais insuffisante pour endiguer la précarité étudiante.	17
V UNE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE POUR LES ÉTUDIANT·E·S	17
1 - Un système d'aides sociales à bout de souffle	17
2- la dépendance aux activités rémunérées : un phénomène facteur d'échec	18
VI IL EST URGENT QUE LE GOUVERNEMENT AGISSE POUR FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE.	19
VII ANNEXES	20
VIII QU'EST-CE QUE L'UNEF	21

Pour la 13^{ème} année consécutive, l'UNEF publie son enquête sur le coût de la vie étudiante

RENTRÉE UNIVERSITAIRE : LE COÛT DE LA VIE AUGMENTE DE 2,09% POUR LES ÉTUDIANT·E·S

Pour la rentrée 2017, **le coût de la vie augmente de 2,09%, soit près du triple de l'inflation générale**. Alors que les premiers mois de l'année universitaire concentrent les principales dépenses (frais d'inscription, emménagement...), cette hausse va accentuer la précarité et la sélection sociale déjà présentes dans l'enseignement supérieur. Si l'UNEF a obtenu des mesures de protection comme le gel des frais d'inscription et des repas au restaurant universitaire, ces victoires ne font que ralentir l'augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s.

Il est temps que le gouvernement se saisisse du sujet de la précarité étudiante ! **Les jeunes ne peuvent pas attendre un quinquennat de plus pour voir leurs conditions de vie s'améliorer**. Pour cela le gouvernement doit commencer par reculer sur les mesures envisagées telles que la baisse des APL de 5 euros par mois, qui va avoir pour effet de dégrader les conditions de vie de la population étudiante.

AUGMENTATION DES LOYERS ET DES TRANSPORTS : UNE CHARGE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PORTEFEUILLE DES ÉTUDIANT·E·S

La hausse du coût de la vie s'explique principalement par l'augmentation des prix des loyers et des transports en commun dans un certain nombre de villes universitaires. Onze villes cumulent ces deux augmentations : Paris, Evry, Lyon, Strasbourg, Nancy, Clermont-Ferrand, Angers, Mulhouse, Nîmes, Rennes et Rouen.

Mais ces augmentations ne sont pas seulement cantonnées à ces onze villes. Alors que le logement représente 53% du budget des étudiant·e·s, 37 villes universitaires voient les loyers des petites surfaces augmenter, avec une hausse de 2,12% en moyenne en Région Parisienne, et de 1,53% en moyenne pour le reste de la France. Certaines villes universitaires voient leurs loyers s'envoler : + 7,60% à Limoges, +4,34% à Grenoble, +2,34% au Havre, +2,23% à Paris ou encore +2,00% à Reims. A l'inverse, les loyers des petites surfaces baissent de 0,33% à Lille, unique ville en région ayant fait le choix politique de mettre en place l'encadrement des loyers en février 2017.

Le prix des transports pèse également dans le budget des étudiant·e·s. 9 villes en région et l'Ile-de-France mettent en place des tarifs au-dessus de la moyenne nationale qui est de 267,32€. Hors Île de France, quatre villes universitaires, Lyon, Dijon, Rennes et Tours, font le choix d'appliquer des tarifs supérieurs à 300€ alors que d'autres villes proposent des tarifs plus accessibles, comme Toulouse où les transports en commun coûtent 100€ par an aux étudiant·e·s. Enfin, 6 municipalités seulement ont développé des tarifs de transport moins chers pour les étudiant·e·s boursier·e·s, prenant en compte les difficultés des plus précaires.

LE SALARIAT COMME SOURCE PRINCIPALE DE FINANCEMENT DES ÉTUDES ET FACTEUR D'ÉCHEC DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'augmentation du coût de la vie enfonce un peu plus à chaque rentrée les étudiant·e·s dans la précarité. Alors que le montant maximum des bourses reste en-deçà du coût de la vie moyen pour les étudiant·e·s et que 72,8% en sont exclus, la solidarité familiale reste un pilier majeur pour financer ses études. Cependant, la crise financière rendant ce soutien par les proches de plus en plus difficile, 46% des étudiant·e·s sont aujourd'hui contraint·e·s d'exercer une activité rémunérée au cours de l'année universitaire, ce travail étant considéré comme indispensable pour vivre par plus de 50% des étudiant·e·s salarié·e·s.

Le salariat est la première source d'échec à l'université, le temps consacré à une activité rémunérée dépassant le mi-temps pour 56% des étudiant·e·s salarié·e·s, diminuant d'autant le temps passé à réviser ou à aller en cours. Les étudiant·e·s salarié·e·s ne peuvent également pas accéder aux filières avec de forts volumes horaires, comme les BTS, les IUT et les classes préparatoires. En plus d'être facteur d'échec, le salariat étudiant a un impact négatif sur la santé des premier·e·s concerné·e·s et est source de stress et de tension nerveuse.

Pour faire face à l'échec universitaire et permettre à chacun·e d'étudier dans de bonnes conditions, il est urgent de refonder le système d'aides sociales, et de proposer des réponses adaptées pour faire sortir les jeunes de la précarité et garantir leur autonomie.

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE : UN SUJET INEXISTANT DANS L'AGENDA DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Alors que la précarité étudiante progresse, cette question est pour l'instant absente de l'agenda du gouvernement. Pire, il fait le choix de mettre en place des mesures aggravant un peu plus cette précarité, comme la baisse des APL, ou encore le gel de bourses sur critères sociaux. Il est inacceptable de faire des économies sur le dos des étudiant-e-s ! Considérer les jeunes comme variable d'ajustement, au lieu de s'engager à améliorer leur quotidien et leur permettre d'accéder à un haut niveau de formation, c'est aller à contre-courant des ambitions dont notre société doit se doter et des aspirations de notre génération.

LE GOUVERNEMENT DOIT AGIR ET VITE : IL Y A URGENGE À REFONDRE LA PROTECTION SOCIALE DES JEUNES !

L'UNEF revendique :

La mise en place d'un plan d'urgence permettant de déboucher sur une réforme ambitieuse du système d'aides sociales, afin d'augmenter le nombre d'étudiant-e-s boursier-e-s, de revaloriser le montant des bourses de 20%, de les annualiser et de multiplier les aides d'urgence à destination des étudiant-e-s autonomes financièrement

Un investissement financier dans les CROUS afin de permettre le lancement d'un nouveau plan de construction de logements CROUS alors que le parc actuel n'accueille aujourd'hui que 7,4% des étudiant-e-s, et de garantir une restauration à tarif social accessible sur tout le territoire

La mise en place de l'encadrement des loyers dans toutes les villes universitaires, afin de stopper l'augmentation continue du coût des loyers des petites surfaces ainsi que des moyens financiers destinés à assurer le contrôle de cet encadrement

L'exonération de la taxe d'habitation pour les étudiant-e-s, afin de les décharger de cette dépense qui pèse fortement sur leur budget annuel

La mise en place de demi-tarifs étudiant-e-s dans toutes les villes universitaires afin de garantir aux étudiant-e-s des coûts de transports abordables, et le développement de tarif boursier-e-s

Une meilleure protection lors de l'insertion professionnelle avec l'ouverture de l'aide à la recherche au premier emploi (ARPE) aux étudiant-e-s non boursier-e-s



LES PRINCIPAUX CHIFFRES

+2,09 %

l'augmentation du coût de la vie pour les étudiant-e-s en 2017

72,8%

la proportion d'étudiant-e-s exclu-e-s du système de bourse sur critères sociaux

ÉVOLUTION DES LOYERS EN 2017

456 €

coût moyen d'un loyer dans le parc privé

Paris
+2,23%

Grenoble
+4,34%

Lille
-0,33%

1ère ville de région à encadrer les loyers



LOYERS

BAISSE DES APL

- 5 €

ce que vont perdre les étudiant-e-s par mois avec la baisse des APL



TAXE D'HABITATION

241,92 €

taxe d'habitation pour un logement étudiant à Bordeaux

4

villes hors région parisienne où le tarif des transports dépasse 300 € / an

TOURS
RENNES
DIJON
LYON



TRANSPORTS

6

, le nombre de villes qui ont mis en place un tarif boursier-e-s dans les transports.

+2,43 %

c'est l'augmentation du tarif des transports en région parisienne.

UNE AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE DE 2,09%

+2,09 %

+0,7 %

l'augmentation du coût de la vie pour les étudiant-e-s en 2017, soit 3 fois plus que l'inflation

c'est l'inflation selon l'INSEE¹

Méthodologie : quatre profils d'étudiant-e-s ont été choisis pour leur représentativité. Pour chacun d'entre eux, la différence entre les postes de dépenses et les différentes aides (bourses, aides au logement) permet de définir un reste à charge. Le cumul du reste à charge de chaque profil, pondéré en fonction de leur représentativité, permet de calculer un reste à charge global dont l'évolution par rapport à l'année précédente indique l'évolution du coût de la vie à la rentrée.

DOCUMENT : TABLEAU REPRÉSENTANT L'ÉVOLUTION MOYENNE DU COÛT DE LA VIE

Situation	Etudiant-e boursier-e échelon 7 en cité U à Paris	Etudiant-e boursier-e Obis cohabitant-e en région	Etudiant-e non boursier-e cohabitant-e à Paris	Etudiant-e non boursier-e décohabitant-e en région
Reste à charge mensuel	212,42 €	318,46 €	445,86 €	826,03 €
Augmentation des dépenses	7,37%	1,39%	1,16%	2,16%
Augmentation moyenne du coût de la vie			2,09%	

¹Indice des prix à la consommation, INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2886718>

LES PRINCIPALES DÉPENSES

1 11 villes cumulent augmentations des loyers et des transports

L'augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s réside en grande partie dans l'augmentation du coût des loyers et des transports en commun. Plusieurs grandes villes universitaires sont concernées par cette double augmentation, notamment Paris, Lyon et Strasbourg qui concentrent à elles seules près de 28% des étudiant·e·s.

Ces augmentations ont un impact très négatif sur le budget des étudiant·e·s. A titre d'exemple, les loyers des petites surfaces augmentent à Strasbourg de 12€ par mois, alors que dans le même temps la ville augmente les tarifs des transports en commun pour les jeunes de 10 euros annuellement.

Villes	Loyers mensuel 2016	Loyers mensuels 2017	Evolution loyer	Transports annuel 2016	Transports annuel 2017	Evolution transport	Evolution coût de la vie
Clermont							
Ferrand	366,00 €	385,00 €	5,12%	231,60 €	240,00 €	3,63%	3,29%
Evry	610,00 €	635,00 €	4,10%	333,90 €	342,00 €	2,43%	3,19%
Rouen	400,00 €	414,00 €	3,65%	239,00 €	245,00 €	2,51%	2,53%
Strasbourg	447,00 €	459,00 €	2,69%	256,00 €	266,00 €	3,91%	2,18%
Paris	806,00 €	824,00 €	2,23%	333,90 €	342,00 €	2,43%	2,06%
Mulhouse	330,00 €	367,00 €	1,86%	183,00 €	186,00 €	1,64%	1,65%
Nîmes	380,00 €	387,00 €	1,68%	199,00 €	201,00 €	1,01%	1,56%
Nancy	384,00 €	390,00 €	1,56%	246,00 €	252,00 €	2,44%	1,53%
Rennes	397,00 €	401,00 €	1,00%	317,00 €	321,00 €	1,26%	1,22%
Angers	354,00 €	357,00 €	0,89%	264,00 €	267,00 €	1,14%	1,18%
Lyon	508,00 €	511,00 €	0,75%	310,00 €	315,00 €	1,61%	1,06%

Zoom sur Lyon

Avec près de 145 000 étudiant·e·s, Lyon est la seconde ville universitaire de France après Paris. Cependant, elle reste une des villes les moins abordables pour le porte-monnaie des étudiant·e·s. Les loyers pour les petites surfaces s'élèvent à 511€/mois, soit 100€ de plus que la moyenne nationale hors région parisienne. Alors que la métropole lyonnaise est concernée par le décret d'encadrement des loyers, la mairie n'a pas jugé utile de mettre en place ce dispositif, qui a pourtant fait ses preuves à Lille. Par ailleurs, l'exécutif local a augmenté une fois encore le coût des transports en commun pour les jeunes, qui est un des plus élevés du pays : il est urgent de réduire le tarif pour les étudiant·e·s afin de rendre les transports en commun plus accessibles.

2 Les loyers : l'augmentation qui pèse le plus lourd dans le budget étudiant

Les étudiant·e·s sont pris en étau, car l'acquisition d'un logement est essentielle pour la réussite des études et l'accès à l'autonomie, mais le logement constitue de loin le premier poste de dépense des étudiant·e·s. Chaque augmentation des loyers est donc une difficulté supplémentaire pour réussir son parcours dans l'enseignement supérieur.

En région parisienne, les loyers sont bien plus élevés pour les petites surfaces qu'en région, puisque la moyenne des loyers se situe à 669€. Ils subissent une augmentation de 2,12% pour l'année 2017-2018. En région, la moyenne des loyers est plus basse qu'en Ile de France, puisqu'un logement coûte en moyenne 412€, soit plus de 200 euros de moins. Néanmoins, ces loyers subissent une augmentation moyenne plus forte qu'en région parisienne, de 1,53%. Nationalement, le coût des loyers augmente de 1,68%.

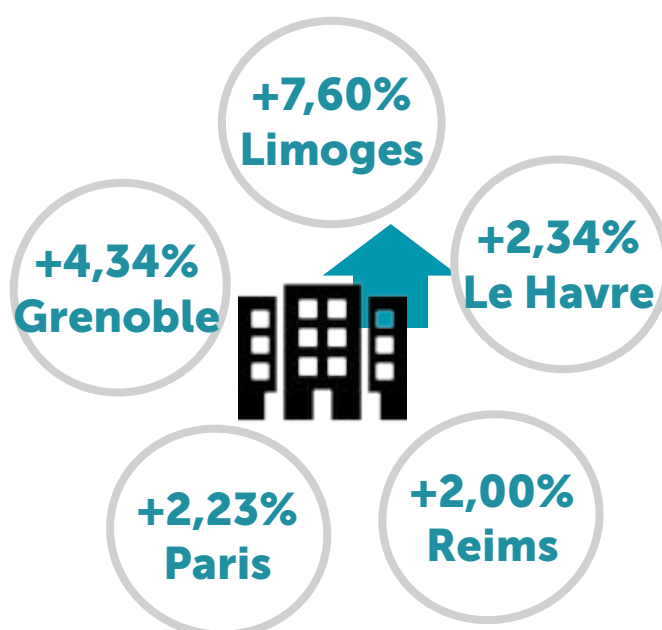
Document : tableau des évolutions du coût moyen des loyers ²

Ville	Loyer moyen 2016-2017	Loyer moyen 2017-2018	Evolution
Paris	806,00 €	824,00 €	2,23%
Guyancourt	635,00 €	690,00 €	8,66%
Créteil	685,00 €	689,00 €	0,58%
Nanterre	674,00 €	673,00 €	-0,15%
Saint Denis	645,00 €	636,00 €	-1,40%
Evry	610,00 €	635,00 €	4,10%
Orsay	599,00 €	605,00 €	1,00%
Cergy	583,00 €	596,00 €	2,23%
Moyenne en région parisienne	655,00 €	669,00 €	2,12%
Nice	571,00 €	570,00 €	-0,08%
Aix en Provence	521,00 €	532,00 €	2,15%
Lyon	508,00 €	511,00 €	0,75%
Bordeaux	490,00 €	482,00 €	-1,45%
Marseille	475,00 €	482,00 €	1,47%
Montpellier	471,00 €	477,00 €	1,29%
Lille	467,00 €	466,00 €	-0,33%
La Rochelle	455,00 €	462,00 €	1,41%
Strasbourg	447,00 €	459,00 €	2,69%
Toulouse	447,00 €	450,00 €	0,55%
Toulon	461,00 €	445,00 €	-3,40%
Grenoble	411,00 €	429,00 €	4,34%
Chambéry	403,00 €	425,00 €	5,35%
Rouen	400,00 €	414,00 €	3,65%
Nantes	401,00 €	408,00 €	1,67%
Amiens	398,00 €	402,00 €	1,08%
Avignon	401,00 €	402,00 €	0,15%
Metz	393,00 €	401,00 €	2,08%
Rennes	397,00 €	401,00 €	1,00%
Dijon	390,00 €	395,00 €	1,08%
Reims	385,00 €	393,00 €	2,00%

² données gracieusement communiquées par locservice.fr

Ville	Loyer moyen 2016-2017	Loyer moyen 2017-2018	Evolution
Perpignan	374,00 €	391,00 €	4,53%
Orleans	385,00 €	390,00 €	1,50%
Nancy	384,00 €	390,00 €	1,56%
Nîmes	380,00 €	387,00 €	1,68%
Caen	387,00 €	386,00 €	-0,26%
Tours	385,00 €	386,00 €	0,21%
Clermont Ferrand	366,00 €	385,00 €	5,12%
Le Havre	375,00 €	384,00 €	2,34%
Besançon	367,00 €	372,00 €	1,51%
Mulhouse	360,00 €	367,00 €	1,86%
Angers	354,00 €	357,00 €	0,89%
Pau	358,00 €	356,00 €	-0,60%
Limoges	326,00 €	351,00 €	7,60%
St Etienne	346,00 €	342,00 €	-1,19%
Le Mans	330,00 €	336,00 €	1,86%
Brest	318,00 €	334,00 €	5,18%
Poitiers	320,00 €	324,00 €	1,16%
Moyenne en région	405,00 €	412,00 €	1,53%
Moyenne globale	449,00 €	456,00 €	1,68%

LES PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE LOYER ³



³ données gracieusement communiquées par locservice.fr

BAISSE DES APL : IL EST INACCEPTABLE DE FAIRE DE ÉCONOMIES SUR LE DOS DES ÉTUDIANT-E-S

La décision du gouvernement de baisser les APL de 5 euros par mois à partir d'octobre prochain pénalisera fortement les 800 000 étudiant-e-s décohabitant-e-s qui dépendent des APL pour payer leur loyer. Alors que les conditions de vies des étudiant-e-s se dégradent d'année en année, le gouvernement fait le choix pour la première rentrée du quinquennat de plomber un peu plus leur budget. Les jeunes ne sont pas une variable d'ajustement pour faire des économies budgétaires. Prendre de l'argent dans la poche des étudiant-e-s est un non-sens alors même que permettre aux jeunes d'accéder à un haut niveau de formation est un impératif pour la société toute entière.



**LE GOUVERNEMENT VEUT
S'ATTAQUER À NOS APL**

unéf
le syndicat étudiant

800 000 étudiant·e·s concerné·e·s

MOBILISONS-NOUS POUR LES CONSERVER !



IL Y A URGENCE À GÉNÉRALISER L'ENCADREMENT DES LOYERS DANS LES VILLES UNIVERSITAIRES

L'augmentation générale des loyers à seulement 0,2% en 2016, la hausse la plus faible depuis 2001,⁴ démontrant ainsi toute l'utilité de l'encadrement des loyers pour limiter abus des propriétaires. Cependant, l'augmentation des tarifs pour les petites surfaces prisées par les étudiant-e-s est forte, de 2,23%. Cette augmentation démontre la nécessité d'attribuer davantage de moyens financiers au contrôle qui doit être effectué pour assurer le respect de l'encadrement.

En février 2017, la ville de Lille a également mis en place l'encadrement des loyers dans la métropole. Cette mesure s'est traduite concrètement par une baisse des loyers des petites surfaces de 0,33% entre la rentrée 2016 et celle de 2017. Alors que le Conseil d'Etat a statué contre la limitation de la mise en place de l'encadrement des loyers, il est urgent de le mettre en place dans toutes les villes universitaires, qui sont nombreuses à connaître d'année en année des augmentations de loyer.

⁴Hugo Baudino, « Encadrés, les loyers ont presque cessé de grimper à Paris », La Tribune, <http://www.latribune.fr/vos-finances/immobilier/location/encadres-les-loyers-ont-presque-cesse-de-grimper-a-paris-720171.html>



Zoom sur : le manque de logements étudiants en résidence CROUS

Seul·e·s 7,4% des étudiant·e·s sont logé·e·s en résidence du CROUS⁵. Ce manque de logements publics à tarif social, donc beaucoup plus accessibles financièrement pour la population étudiante, rend celle-ci dépendante en majorité au parc privé. Or le coût élevé des loyers transforme l'accès au logement dans le parc privé en parcours du combattant pour les étudiant·e·s. Un exemple : alors qu'un logement en cité universitaire coûte un peu plus de 400 euros à Paris, le coût d'un appartement privé s'élève en moyenne à 824€. Sur l'ensemble de la métropole, on mesure ainsi un écart de 104€ entre le prix moyen des résidences du CROUS et du parc privé.

Alors que l'ensemble des logements prévus par le plan de construction de 40 000 logements n'ont pas encore vu le jour, il est urgent de mettre les moyens sur la table pour les réaliser, et de lancer un nouveau plan de construction pour le quinquennat qui commence.



Zoom sur : les difficultés à trouver un garant pour le logement

Les étudiant·e·s doivent également faire face à la difficulté à trouver un garant pour leur logement. Les dispositifs de garantie locative que sont la CLE (caution locative étudiante) et Visale (visa pour le logement et l'emploi) présentent plusieurs inconvénients. Si la CLE est une garantie universelle, la cotisation obligatoire d'un montant maximum de 10,50€ pèse sur le budget des étudiant·e·s. A l'inverse, VISALE est gratuite mais n'est accessible qu'aux étudiant·e·s boursier·e·s ou en situation d'indépendance. Par ailleurs, ce dispositif ne couvre le loyer qu'à hauteur de 50% des ressources déclarées par l'étudiant·e, ce qui reste insuffisant.

Il y a donc une nécessité à repenser ces dispositifs afin de lever les barrières dans l'accès à la garantie locative et permettre que celle-ci touche l'ensemble des étudiant·e·s dans le besoin. Avec des bailleurs toujours plus exigeant·e·s sur les conditions d'acceptation des garanties, les étudiant·e·s rencontrent de grosses difficultés dans l'accès à un logement autonome. Il est nécessaire de reprendre les discussions entamées sous le précédent gouvernement sur la question de la création d'une nouvelle garantie locative unique à destination des jeunes.

⁵ « Enquête nationale Conditions de vie des étudiants 2013, le logement étudiant », Observatoire national de la vie étudiante, http://www.ove-national.education.fr/medias/OVEDonnees_logement_CDV2013.pdf

3 Les tarifs des transports : une charge pour le portefeuille des étudiant·e·s qui augmente d'année en année !

Les transports en commun représentent un autre poste de dépenses important pour les étudiant·e·s, d'autant plus qu'avoir un abonnement est une nécessité pour la majorité des étudiant·e·s afin de se rendre sur leur campus universitaire.

Selon les collectivités territoriales et la mise en place de tarifications à destination des étudiant·e·s ou des jeunes, les variations sont importantes. Certaines collectivités, faute de moyens budgétaires suffisants, ou de volonté politique, reportent le manque à gagner sur la population étudiante en augmentant les tarifs des transports. Cette année, l'augmentation moyenne des tarifs de transport est de 1,52%. Le tarif moyen à l'échelle nationale est de 267,32 euros pour les non-boursiers et de 260,99 euros pour les boursiers.

9 villes universitaires en région et l'Île-de-France connaissent des tarifs au-dessus de cette moyenne nationale, et ce notamment dans quatre villes qui appliquent des tarifs au-dessus de 300€ (soit un prix proche de la région parisienne) : Dijon, Lyon, Rennes et Tours. Il est urgent que ces collectivités mettent en place des demi-tarifs étudiant·e·s plus conséquents.

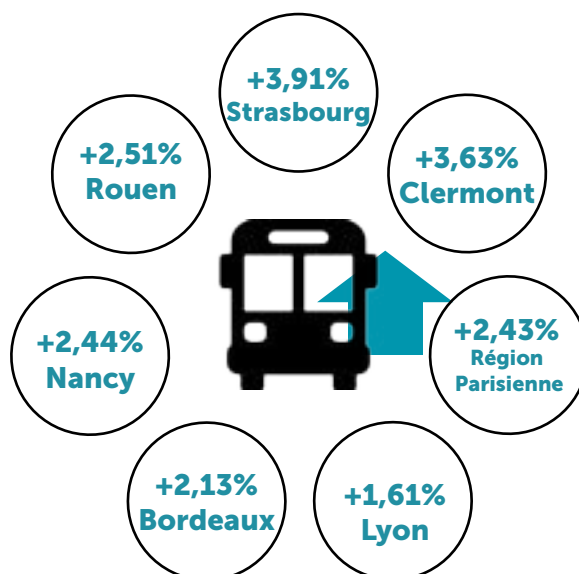
DOCUMENT : TABLEAU DES ÉVOLUTIONS DU COÛT DES TRANSPORTS DANS LES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS UNIVERSITAIRES⁶

Ville	Tarif moyen 2016-2017		Tarif moyen 2017-2018		Evolution	
	Boursier·e	Non boursier·e	Boursier·e	Non boursier·e	Boursier·e	Non boursier·e
Région Parisienne	333,90 €	333,90 €	342,00 €	342,00 €	2,43%	2,43%
Tours	331,20 €	331,20 €	331,20 €	331,20 €	0,00%	0,00%
Rennes	317,00 €	317,00 €	321,00 €	321,00 €	1,26%	1,26%
Dijon	315,00 €	315,00 €	315,00 €	315,00 €	0,00%	0,00%
Lyon	310,00 €	310,00 €	315,00 €	315,00 €	1,61%	1,61%
Lille	285,60 €	285,60 €	285,60 €	285,60 €	0,00%	0,00%
Le Havre	279,30 €	279,30 €	279,30 €	279,30 €	0,00%	0,00%
Besançon	275,00 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €	0,00%	0,00%
Le Mans	273,00 €	273,00 €	273,00 €	273,00 €	0,00%	0,00%
Nantes	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	0,00%	0,00%
Angers	264,00 €	264,00 €	267,00 €	267,00 €	1,14%	1,14%
Strasbourg	153,60 €	256,00 €	159,60 €	266,00 €	3,91%	3,91%
Caen	265,50 €	265,50 €	265,50 €	265,50 €	0,00%	0,00%
Reims	260,10 €	260,10 €	220,10 €	260,10 €	0,00%	0,00%
Nancy	186,00 €	246,00 €	192,00 €	252,00 €	3,23%	2,44%
Brest	200,00 €	250,00 €	200,00 €	250,00 €	0,00%	0,00%
Rouen	239,00 €	239,00 €	245,00 €	245,00 €	2,51%	2,51%
Clermont-Ferrand	231,60 €	231,60 €	240,00 €	240,00 €	3,63%	3,63%
Bordeaux	225,60 €	225,60 €	230,40 €	230,40 €	2,13%	2,13%
La Rochelle	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €	0,00%	0,00%
Metz	184,50 €	229,50 €	184,50 €	229,50 €	0,00%	0,00%
Marseille	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	0,00%	0,00%
Saint-Étienne	200,00 €	200,00 €	205,00 €	205,00 €	2,50%	2,50%

⁶Les tarifs 2017-2018 des villes de Nice, Dijon, Chambéry et La Rochelle n'étant pas encore rendus publics, nous avons conservé le même tarif pour les rentrées de 2016 et de 2017

Ville	Tarif moyen 2016-2017		Tarif moyen 2017-2018		Evolution	
	Boursier-e	Non boursier-e	Boursier-e	Non boursier-e	Boursier-e	Non boursier-e
Nîmes	199,00 €	199,00 €	201,00 €	201,00 €	1,01%	1,01%
Avignon	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00%	0,00%
Poitiers	199,90 €	199,90 €	199,90 €	199,90 €	0,00%	0,00%
Montpellier	196,00 €	196,00 €	196,00 €	196,00 €	0,00%	0,00%
Amiens	147,70 €	195,60 €	147,70 €	195,60 €	0,00%	0,00%
Chambéry	187,00 €	187,00 €	187,00 €	187,00 €	0,00%	0,00%
Mulhouse	183,00 €	183,00 €	186,00 €	186,00 €	1,64%	1,64%
Orléans	182,30 €	182,30 €	182,30 €	182,30 €	0,00%	0,00%
Toulon	174,00 €	174,00 €	174,00 €	174,00 €	0,00%	0,00%
Nice	153,00 €	153,00 €	153,00 €	153,00 €	0,00%	0,00%
Grenoble	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00%	0,00%
Perpignan	148,50 €	148,50 €	148,50 €	148,50 €	0,00%	0,00%
Pau	147,00 €	147,00 €	139,00 €	139,00 €	-5,44%	-5,44%
Aix-en-Provence	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,00%
Toulouse	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,00%
Limoges	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00%	0,00%
Moyenne hors région parisienne					0,78%	0,82%
Moyenne totale					1,46%	1,47%

LES PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE TRANSPORT





Zoom sur : L'augmentation des transports en région parisienne

Les étudiant·e·s avaient salué la décision de la région Ile-de-France de mettre en place le dézonnage de la carte Imagin'R, permettant ainsi aux étudiant·e·s de faire des économies de plusieurs centaines d'euros par an.

Pour autant, le tarif des transports dans cette région demeure le plus élevé de France, et le conseil régional d'Ile-de-France a pris la décision cette année d'augmenter le tarif de la carte Imagin'R de 2,43%, une décision qui a pour conséquence d'aggraver la précarité subie par les étudiant·e·s francilien·ne·s. Il n'est pas acceptable que les collectivités territoriales fassent des économies sur le dos des étudiant·e·s !

4 La taxe d'habitation : une charge supplémentaire pour les étudiant·e·s décohabitante·s

La taxe d'habitation est une charge supplémentaire à assurer dans le budget des étudiant·e·s décohabitante·s dans le parc privé, puisqu'elle représente en moyenne 190,80 euros pour l'année 2017. A titre d'exemple, à Bordeaux, la taxe d'habitation coûte en moyenne 241,92 euros l'année, ce qui représente plus de 20 euros par mois à ajouter aux frais de loyer.

Nous avons calculé le montant moyen de la taxe d'habitation dans des logements étudiants type, avec un panel représentatif de 10 villes dont Paris, et des villes de région de taille variable.

DOCUMENT : LE COÛT DE LA TAXE D'HABITATION EN 2017 DANS 10 VILLES UNIVERSITAIRES

Villes	Taxe d'habitation en 2017
Bordeaux	241,92 €
Poitiers	206,22 €
Amiens	204,30 €
Grenoble	201,11 €
Lyon	198,21 €
Nancy	192,13 €
Orléans	182,69 €
Paris	174,34 €
Saint Etienne	159,62 €
Brest	147,46 €
Moyenne région hors Paris	192,63 €
Moyenne totale	190,80 €

IV

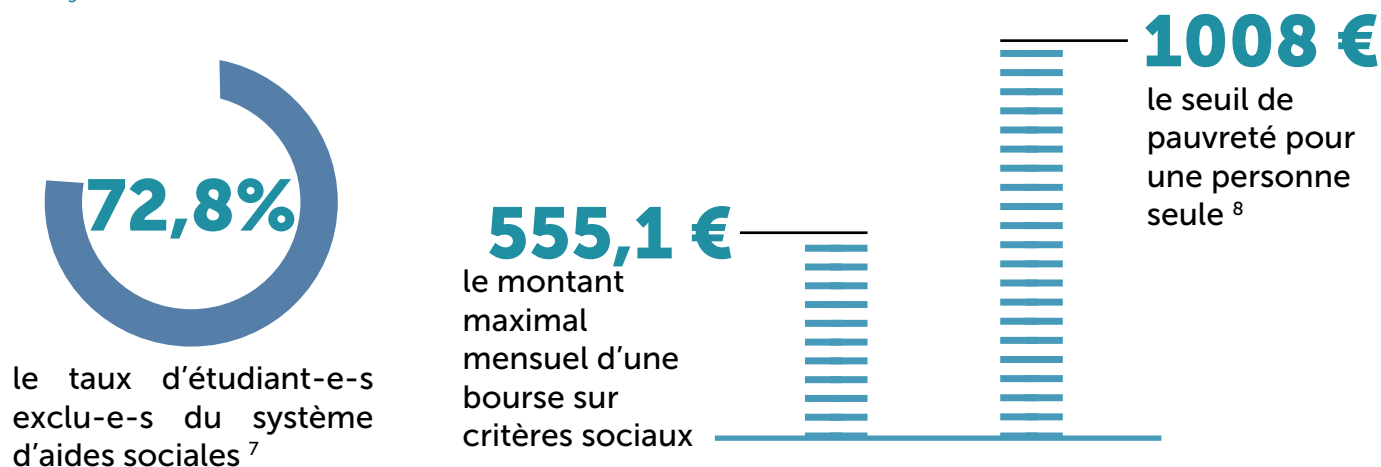
LE GEL D'UNE PARTIE DES DÉPENSES OBLIGATOIRES : une bonne nouvelle, mais insuffisante pour endiguer la précarité étudiante.

L'UNEF a obtenu le gel d'une partie des dépenses obligatoires : les frais d'inscription et le prix du ticket RU pour la rentrée prochaine. Le coût de la sécurité sociale a lui augmenté de deux euros. Ces gels constituent une première réponse à la mobilisation des jeunes contre la précarité et face aux coûts élevés de la rentrée. Une première avancée, qui ne permet néanmoins pas d'endiguer l'augmentation du coût de la vie pour cette rentrée.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Ticket Ru	2,75	2,80	2,85	2,90	3,00	3,05	3,10	3,15	3,20	3,25	3,25	3,25	18,2%
Frais d'inscription	162	165	169	171	174	177	181	183	184	184	184	184	13,6%
Sécurité sociale	186	192	195	198	200	203	207	211	213	215	215	217	16,7%

V UNE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE CHEZ LES ÉTUDIANT-E-S

1 Un système d'aides sociales à bout de souffle



Le système d'aides sociales supposé protéger financièrement les étudiant-e-s durant tout leur parcours de formation est à bout de souffle, et laisse les étudiant-e-s dépendant-e-s du salariat et de la solidarité familiale.

C'est un système insuffisant :

Le système de bourses exclu la majorité des étudiant-e-s : plus de deux tiers des étudiant-e-s ne bénéficient d'aucune aide pour financer leurs études et doivent compter uniquement sur la solidarité familiale ou le salariat.

Le montant des bourses ne permet pas de répondre aux besoins des étudiant-e-s : leur maximum est insuffisant aujourd'hui pour pouvoir financer ses études sans des aides extérieures.

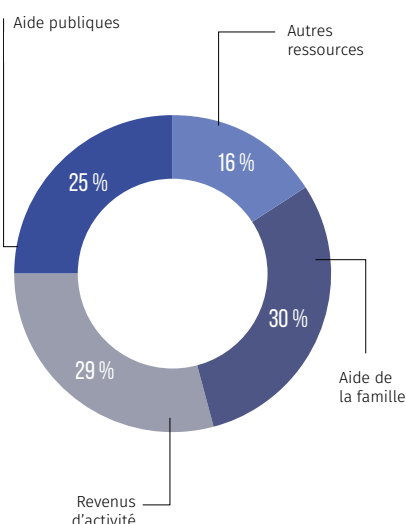
Les bourses ne sont versées que 10 mois sur 12, ne permettant donc pas d'accompagner les étudiant-e-s tous les mois de l'année, alors que de multiples dépenses s'étendent durant les vacances d'été, comme le paiement du loyer.

C'est un système inadapté :

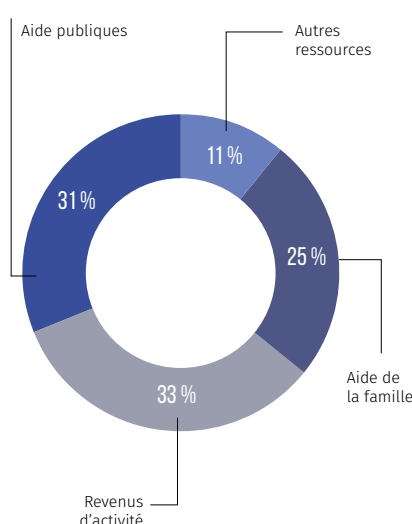
Le temps de la formation est désormais un temps de la vie, qui dure en moyenne de 18 à 27 ans, jusqu'à l'accès à l'emploi stable. Calculer les bourses sur critères sociaux d'un-e étudiant-e en se fondant sur les revenus du foyer familial, au lieu de se fonder sur ses besoins réels, alors que les familles peinent de plus en plus à accompagner financièrement leurs enfants, ne permet pas une protection efficace.

Pour preuve, la principale source de financement des études est désormais les revenus des activités rémunérées, devant les aides publiques et la solidarité familiale, une situation qui s'est inversée depuis 2013⁹

2013



2016





Zoom sur les DROM : il est urgent de mettre en place un complément de bourse !

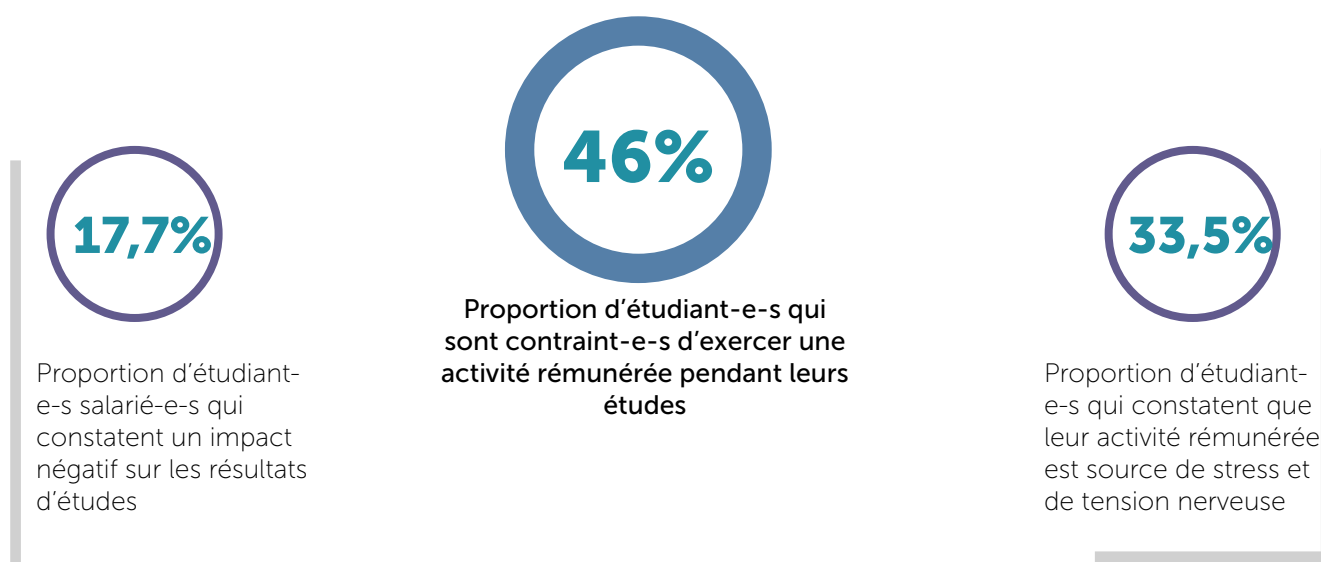
Dans les DROM, le coût de la vie est bien plus élevé qu'en métropole, notamment en raison du coût d'importation des produits. Parallèlement, la population et en particulier les étudiant-e-s sont extrêmement précaires : 56% des étudiant-e-s sont boursier-e-s à La Réunion par exemple. Cette précarité est pourtant reconnue pour les fonctionnaires à qui il est versé un complément de salaire, il est urgent d'ouvrir un droit au complément de bourse pour compenser le coût élevé de la vie en outre-mer.

2 La dépendance aux activités rémunérées : un phénomène facteur d'échec

L'augmentation du coût de la vie et la faiblesse du système de protection sociale conduisent chaque année toujours plus d'étudiant-e-s à se salarier pour financer leurs études. L'aide familiale étant très souvent insuffisante, 46% des étudiant-e-s sont contraint-e-s d'exercer une activité rémunérée pendant leurs études. Ainsi, la dernière enquête de l'OVE met en avant le fait que ce travail est indispensable pour vivre pour plus de 50% des étudiant-e-s salarié-e-s.¹⁰

Cette activité se fait au détriment de la réussite universitaire, et dépasse le mi-temps pour 56% des étudiant-e-s salarié-e-s, diminuant d'autant le temps passé à étudier ou à aller en cours. Les étudiant-e-s salarié-e-s ne peuvent également pas accéder aux filières avec de forts volumes horaires, comme les BTS, les IUT et les classes préparatoires. En plus d'être facteur d'échec, le salariat étudiant a un impact négatif sur la santé des premier-e-s concerné-e-s et est source de stress et de tension nerveuse.

Pour faire face à l'échec et à l'abandon universitaire, et permettre à chacun-e d'étudier dans de bonnes conditions, il est urgent de refonder le système d'aides sociales, et de proposer des réponses adaptées pour faire sortir les jeunes de la pauvreté.



⁷« Repères et références statistiques 2016 », Ministère de l'Education Nationale, https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/46/1/depp_rers_2016_optim_630461.pdf

⁸« Les seuils de pauvreté en France », Observatoire des inégalités, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article343>

⁹« Panorama 2016 – Conditions de vie des étudiants », Observatoire national de la vie étudiante, http://www.ove-national.education.fr/medias/OVE_Infos_34_Panorama_2016.pdf

¹⁰« Enquête nationale des conditions de vie des étudiants 2016 – L'activité rémunérée des étudiants », Observatoire national de la vie étudiante, http://www.ove-national.education.fr/medias/Fiche_activite_remuneree_CdV_2016.pdf

VI

IL EST URGENT QUE LE GOUVERNEMENT AGISSE POUR FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE.

Alors que le gouvernement ne fait pas de la lutte contre la précarité des jeunes une priorité, ou pire, met en place des mesures ayant pour conséquence concrète de dégrader les conditions de vie des étudiant-e-s, il est urgent d'inverser la donne. Les jeunes ne peuvent attendre cinq ans de plus pour voir leur quotidien s'améliorer.

L'UNEF revendique donc :

La mise en place d'un plan d'urgence permettant de déboucher sur une réforme ambitieuse du système d'aides sociales, actuellement insuffisant et inadapté :



- L'augmentation du nombre d'étudiant-e-s boursier-e-s
- La revalorisation du montant des bourses de 20%
- Une annualisation des bourses afin de permettre aux étudiant-e-s précaires d'être protégé-e-s pendant toute l'année et non pendant 10 mois comme c'est actuellement le cas
- Une multiplication des aides d'urgence à destination des étudiant-e-s les plus en difficultés

Un investissement financier dans les CROUS afin de permettre



- Un meilleur accompagnement des étudiant-e-s
- Le lancement d'un nouveau plan de construction de logements CROUS, alors que le parc de logement CROUS n'accueille aujourd'hui que 7,4% des étudiant-e-s.
- La garantie d'une restauration à tarif social accessible

La mise en place de l'encadrement des loyers dans toutes les villes universitaires,



afin de stopper l'augmentation continue du coût des loyers des petites surfaces, et les abus des propriétaires. Des moyens financiers destinés à assurer le contrôle de cet encadrement sont également nécessaires.

L'exonération de la taxe d'habitation pour les étudiant-e-s,



afin de les décharger de cette dépense qui pèse fortement sur leur budget annuel.

La mise en place de demi-tarifs étudiant-e-s dans toutes les villes universitaires



afin de garantir aux étudiant-e-s des coûts de transports abordables, ainsi que la mise en place de tarifs réduits pour les étudiant-e-s boursier-e-s

Une meilleure protection lors de l'insertion professionnelle



avec l'ouverture de l'aide à la recherche au premier emploi (ARPE) aux étudiant-e-s non boursier-e-s

VII ANNEXE

Situation	étudiant-e boursier- échelon 7 en cité U à Paris	étudiant-e boursier-e Obis cohabitant-e en région	étudiant-e non boursier-e cohabitant-e à Paris	étudiant-e non boursier-e décohabitant-e en région	étudiant-e boursier-e échelon 7 en cité U à Paris	étudiant-e boursier-e Obis cohabitant-e en région	étudiant-e non boursier-e cohabitant-e à Paris	étudiant-e non boursier-e décohabitant-e en région
Année universitaire	2016-2017				2017-2018			
Frais d'inscription	0,00 €	0,00 €	184,00 €	184,00 €	0,00 €	0,00 €	184,00 €	184,00 €
Sécurité sociale	0,00 €	0,00 €	215,00 €	215,00 €	0,00 €	0,00 €	217,00 €	217,00 €
Contribution audiovisuelle publique	137,00 €	0,00 €	0,00 €	137,00 €	138,00 €	0,00 €	0,00 €	138,00 €
MPU	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €
120 repas universitaires	390,00 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €
Electricité	243,75 €	0,00 €	0,00 €	243,75 €	252,56 €	0,00 €	0,00 €	252,56 €
Assurance habitation	129,79 €	0,00 €	0,00 €	106,00 €	133,67 €	0,00 €	0,00 €	110,00 €
Téléphone	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €
Internet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	239,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	239,88 €
Mutuelle	251,40 €	251,40 €	251,40 €	251,40 €	275,40 €	275,40 €	275,40 €	275,40 €
Alimentation	2 786,13 €	2 008,02 €	2 008,02 €	2 786,13 €	2 807,41 €	2 023,36 €	2 023,36 €	2 807,41 €
Produits d'hygiène et d'entretien	275,35 €	197,04 €	197,04 €	275,35 €	276,16 €	197,61 €	197,61 €	276,16 €
Habillement	534,47 €	534,47 €	534,47 €	534,47 €	543,25 €	543,25 €	543,25 €	543,25 €
Livres	282,77 €	282,77 €	282,77 €	282,77 €	283,91 €	283,91 €	283,91 €	283,91 €
Loisirs	647,48 €	647,48 €	647,48 €	647,48 €	648,77 €	648,77 €	648,77 €	648,77 €
Transports	333,90 €	222,05 €	333,90 €	230,38 €	342,00 €	223,96 €	342,00 €	232,45 €
Logement	4 788,00 €	0,00 €	0,00 €	4 866,00 €	4 823,88 €	0,00 €	0,00 €	4 940,00 €
Taxe habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	192,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	192,63 €
Total dépenses annuelles	11 045,02 €	4 778,21 €	5 289,06 €	11 826,97 €	11 159,99 €	4 831,24 €	5 350,28 €	11 976,40 €
Total dépenses mensuelles	920,42 €	398,18 €	440,76 €	985,58 €	930,00 €	402,60 €	445,86 €	998,03 €
Aides au logement annuelles	3 120,00 €	0,00 €	0,00 €	2 124,00 €	3 060,00 €	0,00 €	0,00 €	2 064,00 €
Bourse annuelle	5 551,00 €	1 009,00 €	0,00 €	0,00 €	5 551,00 €	1 009,00 €	0,00 €	0,00 €
Total ressources annuelles	8 671,00 €	1 009,00 €	0,00 €	2 124,00 €	8 611,00 €	1 009,00 €	0,00 €	2 064,00 €
Total ressources mensuelles	722,58 €	84,08 €	0,00 €	177,00 €	717,58 €	84,08 €	0,00 €	172,00 €
Reste à charge annuel	2 374,02 €	3 769,21 €	5 289,06 €	9 702,97 €	2 548,99 €	3 822,24 €	5 350,28 €	9 912,40 €
Reste à charge mensuel	197,84 €	314,10 €	440,76 €	808,58 €	212,42 €	318,52 €	445,86 €	826,03 €



Merci à locservice.fr pour nous avoir fourni l'ensemble des données sur les tarifs de logement dans les petites surfaces.

Ce document contient des icônes du site FlatIcon réalisées par GraphicsBay, Freepik, Pixel Buddha



QU'EST CE QUE L'UNEF ?

L'union Nationale des Etudiants de France est le premier syndicat étudiant de France. Seul syndicat présent dans tous les établissements d'enseignement supérieur, l'UNEF est un acteur incontournable dans le paysage universitaire. Indépendante des partis politiques comme des gouvernements, l'UNEF intervient pour informer, défendre et représenter les étudiants.

L'UNEF LE SYNDICAT

ETUDIANT

Présente sur l'ensemble des Universités de France, l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) est la première organisation syndicale étudiante. Indépendante des partis politiques, elle fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants.

DEFENDRE NOS DROITS

Seul le syndicat étudiant, l'UNEF défend les droits des étudiant·e·s au quotidien. Obtention d'une bourse, d'un logement au CROUS, règlement d'un problème d'examen etc. L'action collective nous permet de faire respecter nos droits et d'en gagner de nouveaux.

POUR L'EGALITE, CONTRE LES DISCRIMINATIONS !

L'UNEF intervient pour défendre l'égalité de tous face au savoir aussi bien en termes d'accès qu'en terme de réussite concrète de chacun et chacune. Pour cela, nous défendons l'idée d'une université démocratisée, gratuite, laïque et méritocratique dans le cadre d'un véritable service public de l'enseignement supérieur.

S'INFORMER

Connaître ses droits, c'est pouvoir les défendre. C'est pourquoi l'UNEF organise pour ses adhérent·e·s des réunions d'information sur le fonctionnement de l'université, les modalités d'examens et de passage dans l'année supérieure... ceci dès la rentrée et tout au long de l'année. En plus, chaque adhérent·e reçoit le mensuel Étudiant·e·s de France, qui rassemble toute l'actualité universitaire, les réformes en cours, les droits nouveaux, les mobilisations...

LA SOLIDARITE A L'UNIVERSITE

L'UNEF, par le biais de ses coopératives est présente pour organiser de façon concrète la solidarité à l'université (bourse aux livres, photocopies, carte de réduction et de service ISIC ...) mais aussi pour animer la vie des campus en organisant des conférences, des initiatives culturelles...

S'ENGAGER SUR DES QUESTIONS DE SOCIETE

En tant qu'étudiant·e·s, nous voulons intervenir sur des sujets de société : lutte contre l'extrême droite, lutte pour les droits des femmes, contre la mondialisation libérale...